LES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON 2023/2024

Cette fiche reprend en détail les évolutions de la saison 2023-2024 sur les documents d'affiliation, d'adhésions/licences, les fiches de procédures et sur les modifications de Affiligue.org.

Sommaire

1. SUPPRESSION DU TARIF SPECIFIQUE UFOLEP CONVISPORT 1
2. AJOUT D'ACTIVITE UFOLEP 22014 - CRICKET 1
4. SUPPRESSION DU CODE 25025 KIDBIKE 1
5. SUPPRESSION DU PROFIL DE STRUCTURE « ASSOCIATION ETUDIANTE » 2
6. MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PREMIERE LICENCE UFOLEP 2
7. MODIFICATION DU PREIMPRIME DE RENOUVELLEMENT DE LICENCES UFOLEP 2
8. MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PREMIERE AFFILIATION USEP 3
9. MODIFICATION DES PREIMPRIMES DE REAFFILIATION USEP 3
10. MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PREMIERE LICENCE ADULTE USEP 4
11. MODIFICATION AFFILIGUE DE LA FICHE ASSOCIATION 4
12. MODIFICATION AFFILIGUE DE LA FICHE DU LICENCIE ADULTE 4
13. MODIFICATION DE LA LICENCE USEP ENFANTS A IMPRIMER 5
14. HONORABILITE : MODIFICATION DE LA VILLE DE NAISSANCE 5
15. HONORABILITE – AJOUT DU CONTROLE DES OFFICIELS UFOLEP 6
16. HONORABILITE : SUPPRESSION DU CONTROLE SUR NOUVELLE CALEDONIE ET POLYNESIE.. 7
17. NOUVELLE PLANCHE D'ETIQUETTES 7
18. MODIFICATION DU GRAND LIVRE TIERS 7
19. MAIL HEBDOMADAIRE INDICATEUR DE PILOTAGE 8

---

1. SUPPRESSION DU TARIF SPECIFIQUE UFOLEP CONVISPORT

L'Ufolep supprime la gestion spécifique du tarif de licence à 3,21 € lorsque l'on demande la licence avec la seule activité Convi Multisport – 25017

A l'avenir il sera rattaché au tarif de licence Ufolep R2

2. AJOUT D'ACTIVITE UFOLEP 22014 - CRICKET

Nouveau code Ufolep « 22014 -Cricket » pour les participants Tipo, les adhésions Ufopass et les licenciés R2

3. MODIFICATION DU NOM DE L'ACTIVITE UFOLEP 26016

Le code Ufolep « 26016 – Ecole de vélo (R2) » devient « 26016 – Vélo éducatif (R2) »

4. SUPPRESSION DU CODE 25025 KIDBIKE

Le code Ufolep « 25025 – kidbike » n'est plus disponible.

5. SUPPRESSION DU PROFIL DE STRUCTURE « ASSOCIATION ETUDIANTE »

Les associations étudiantes sont gérées par l'APAC nationale comme une associations classique loi 1901.
Dans la fiche des associations, dans « quel est le profil de votre structure ? » suppression du code 1131 – Association étudiante

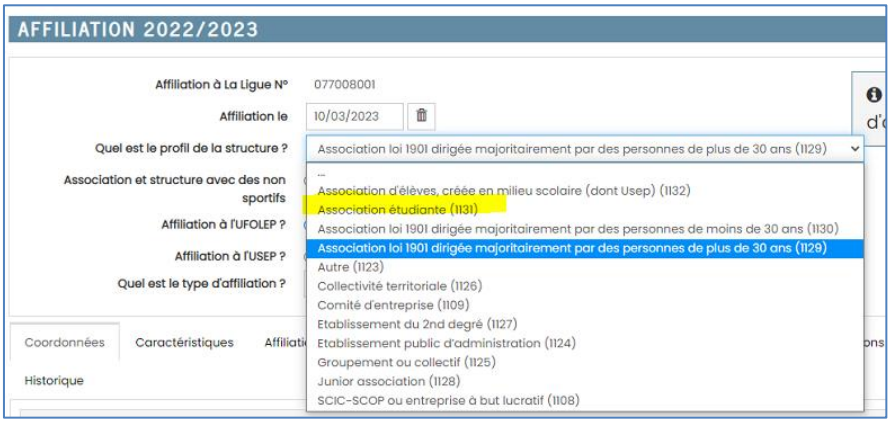

6. MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PREMIERE LICENCE UFOLEP

Ajout dans la partie assurance de ce nouveau texte :

Conformément aux dispositions de l'article L.321-4 du Code du Sport, vous disposez de la possibilité de souscrire une garantie d'accompagnement juridique et psychologique en cas de violences sexuelles, physiques et psychologiques subies lors de votre pratique sportive sous l'égide de l'UFOLEP

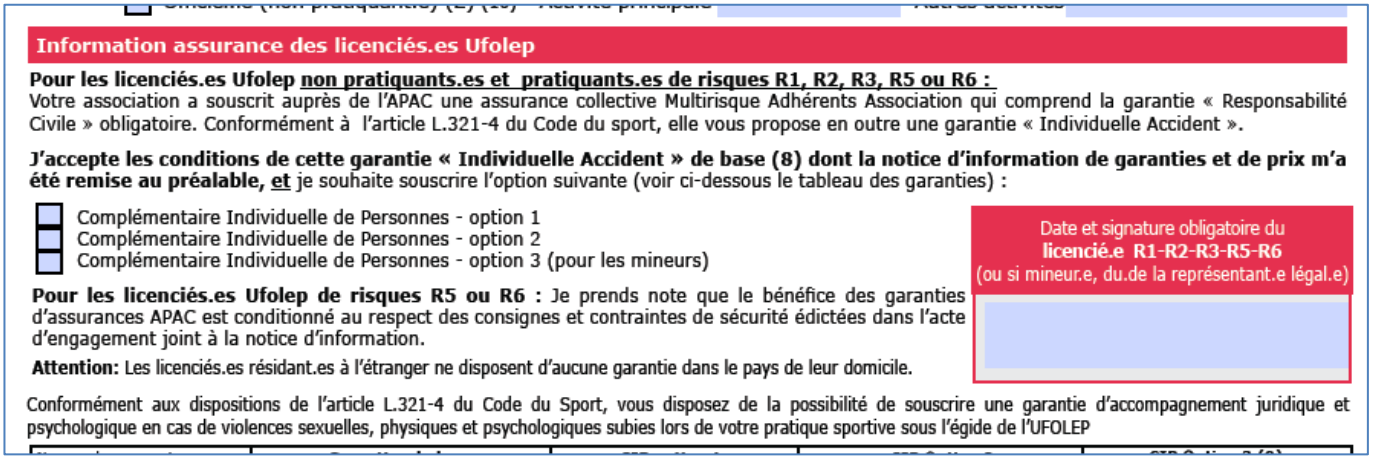

Information assurance des licenciés.es Ufolep

Pour les licenciés.es Ufolep non pratiquants.es et pratiquants.es de risques R1, R2, R3, R5 ou R6 :
Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».

J'accepte les conditions de cette garantie « Individuelle Accident » de base (8) dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable, et je souhaite souscrire l'option suivante (voir ci-dessous le tableau des garanties) :

- ☐ Complémentaire Individuelle de Personnes - option 1
- ☐ Complémentaire Individuelle de Personnes - option 2
- ☐ Complémentaire Individuelle de Personnes - option 3 (pour les mineurs)

Date et signature obligatoire du **licencié.e R1-R2-R3-R5-R6** (ou si mineur.e, du.de la représentant.e légal.e)

Pour les licenciés.es Ufolep de risques R5 ou R6 : Je prends note que le bénéfice des garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des consignes et contraintes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement joint à la notice d'information.

Attention: Les licenciés.es résidant.es à l'étranger ne disposent d'aucune garantie dans le pays de leur domicile.

Conformément aux dispositions de l'article L.321-4 du Code du Sport, vous disposez de la possibilité de souscrire une garantie d'accompagnement juridique et psychologique en cas de violences sexuelles, physiques et psychologiques subies lors de votre pratique sportive sous l'égide de l'UFOLEP

7. MODIFICATION DU PREIMPRIME DE RENOUVELLEMENT DE LICENCES UFOLEP

Les cotisations APAC 2023/24 n'étant pas encore disponibles début mai, suppression des tarifs CIP sur les demandes de renouvellements de licences Ufolep préimprimés par le confédéral.

Nature des garanties	Garanties de base	CIP option 1	CIP Option 2	CIP Option 3 (9)
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Prestations complémentaires	305 € 458 € pour les licenciés UFOLEP	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalidité permanente : - de 1 à 50% - de 51 à 100%	30.490 € x taux 91.470 € x taux > 50% Maximum 60.980 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €
Décès par accident	6.098 € 7.623 € pour les licenciés.es UFOLEP	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint.e + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)	6.098 € 7.623 € pour les licenciés.es UFOLEP

8. MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PREMIERE AFFILIATION USEP

Afin de faciliter l'identification des écoles rattachées à nos associations USEP, le document pour l'enregistrement d'une nouvelle association USEP a été modifiée pour ajouter l'identification de la ou les écoles rattachées à l'association Usep.

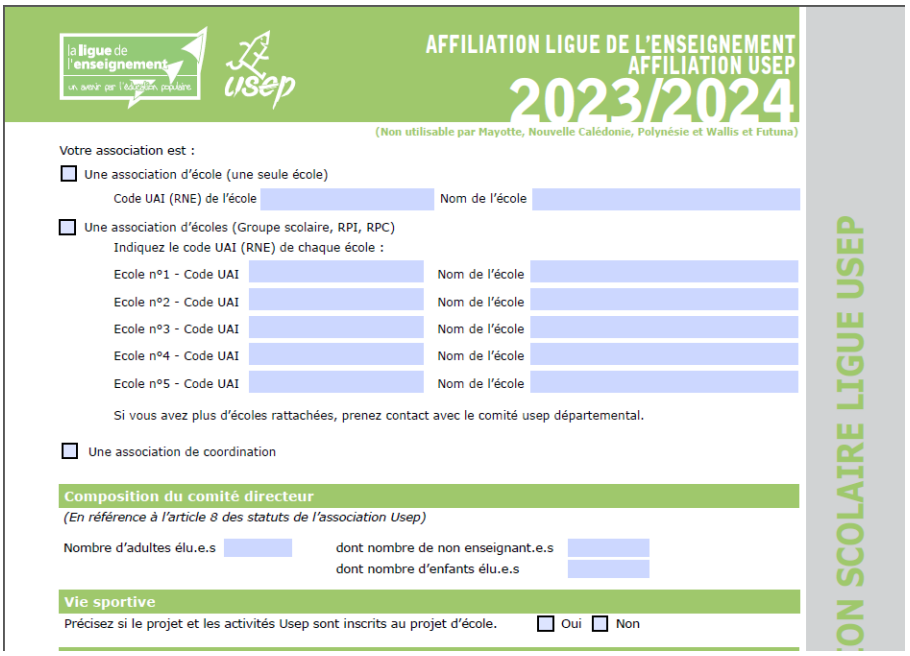
la ligue de l'enseignement — un avenir par l'éducation populaire — usep

AFFILIATION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
AFFILIATION USEP
2023/2024
(Non utilisable par Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie et Wallis et Futuna)

Votre association est :

☐ Une association d'école (une seule école)
Code UAI (RNE) de l'école — Nom de l'école

☐ Une association d'écoles (Groupe scolaire, RPI, RPC)
Indiquez le code UAI (RNE) de chaque école :
Ecole n°1 - Code UAI — Nom de l'école
Ecole n°2 - Code UAI — Nom de l'école
Ecole n°3 - Code UAI — Nom de l'école
Ecole n°4 - Code UAI — Nom de l'école
Ecole n°5 - Code UAI — Nom de l'école
Si vous avez plus d'écoles rattachées, prenez contact avec le comité usep départemental.

☐ Une association de coordination

Composition du comité directeur
(En référence à l'article 8 des statuts de l'association Usep)
Nombre d'adultes élu.e.s — dont nombre de non enseignant.e.s — dont nombre d'enfants élu.e.s

Vie sportive
Précisez si le projet et les activités Usep sont inscrits au projet d'école. ☐ Oui ☐ Non

ON SCOLAIRE LIGUE USEP

9. MODIFICATION DES PREIMPRIMES DE REAFFILIATION USEP

Ajout d'une partie « caractéristiques de l'association » pour permettre aux responsables associatifs de mettre à jour la zone « votre association se situe en ? »

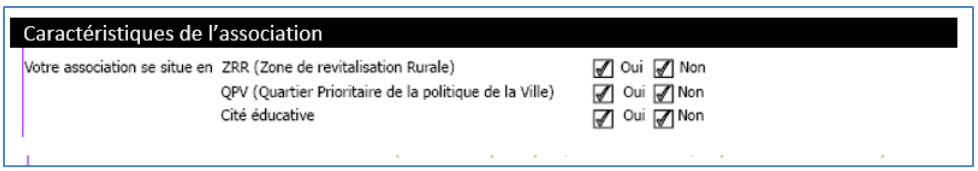
Caractéristiques de l'association

Votre association se situe en
ZRR (Zone de revitalisation Rurale) ☑ Oui ☑ Non
QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville) ☑ Oui ☑ Non
Cité éducative ☑ Oui ☑ Non

Afin de faciliter l'identification des écoles rattachées à nos associations USEP : Ajout de la zone « votre association est ? » avec saisie des codes UAI en fonction de la réponse choisie. Les écoles existantes en 2022/23 dans l'onglet « Section » pour gérer le groupe scolaire seront affichées pour inviter les responsables associatifs à compléter les codes UAI des écoles. Le formulaire devant être uniquement sur une seule page, il affichera les 5 premières écoles existantes.

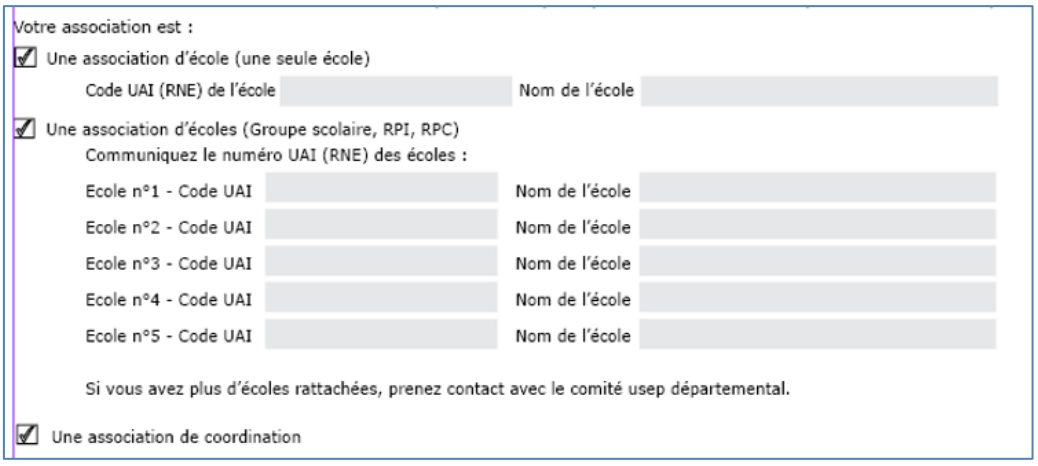
Votre association est :

☑ Une association d'école (une seule école)
Code UAI (RNE) de l'école — Nom de l'école

☑ Une association d'écoles (Groupe scolaire, RPI, RPC)
Communiquez le numéro UAI (RNE) des écoles :
Ecole n°1 - Code UAI — Nom de l'école
Ecole n°2 - Code UAI — Nom de l'école
Ecole n°3 - Code UAI — Nom de l'école
Ecole n°4 - Code UAI — Nom de l'école
Ecole n°5 - Code UAI — Nom de l'école
Si vous avez plus d'écoles rattachées, prenez contact avec le comité usep départemental.

☑ Une association de coordination

Les écoles déjà renseignées dans l'onglet « Section » pour gérer le groupe scolaire seront affichées pour inviter les responsables associatifs à compléter les codes UAI des écoles.

Ne pas renseigner le ou les code.s ne sera pas bloquant pour la réaffiliation.

10. MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PREMIERE LICENCE ADULTE USEP

Ajout de l'identification de l'école à laquelle est rattachée l'adulte Usep.

Pas de connexion avec les écoles enregistrées dans la fiche de l'association car l'adulte peut adhérer à l'association Usep sans forcément être de la ou les écoles rattachées dans la fiche association.

Modification reportée également dans Affiligue dans la fiche du licencié, onglet « Activités Usep »

11. MODIFICATION AFFILIGUE DE LA FICHE ASSOCIATION

Pour les associations Usep, modification de l'onglet « Affiliation USEP » pour ajouter l'identification de la ou les écoles rattachée.s à l'association scolaire Usep

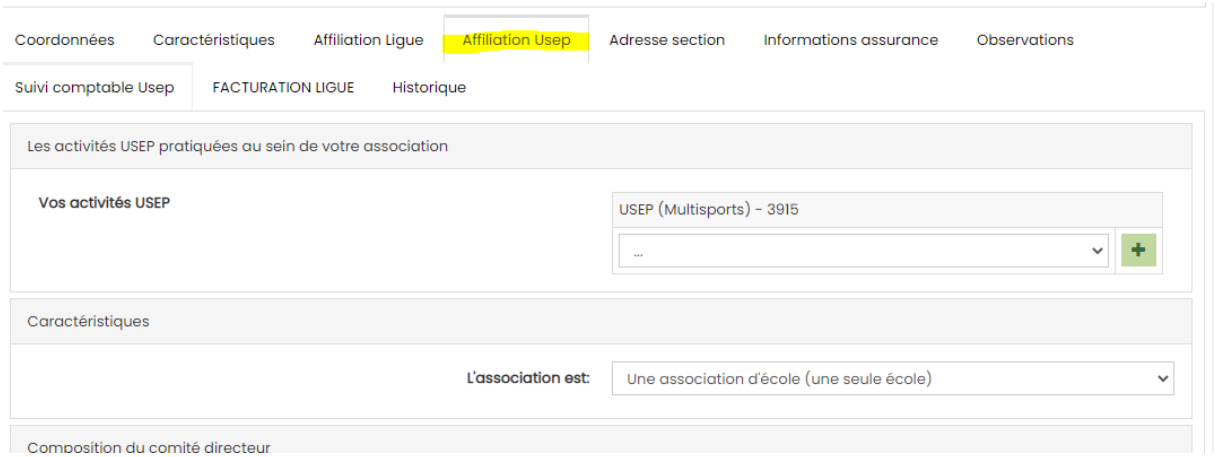

12. MODIFICATION AFFILIGUE DE LA FICHE DU LICENCIE ADULTE

Dans l'onglet « activités Usep » ajout de l'identification de l'école de rattachement du.de la licencié.e.
L'absence de saisie de ces nouvelles informations ne bloquera pas la demande de licence.

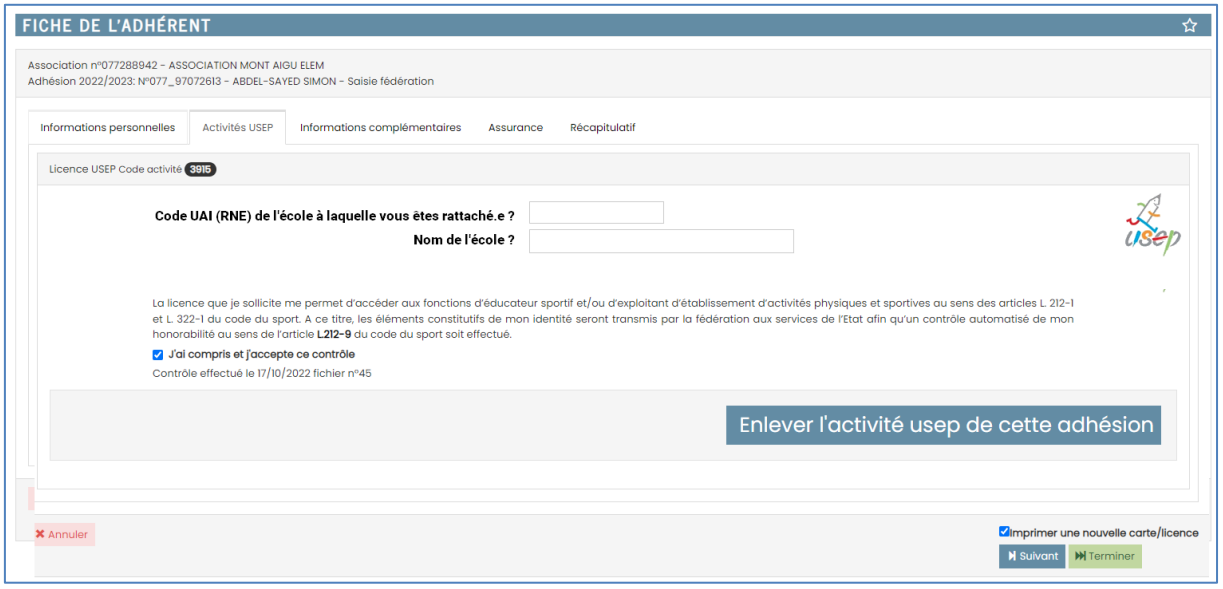

13. MODIFICATION DE LA LICENCE USEP ENFANTS A IMPRIMER

Pour les licenciés enfants, nous n'avons pas le mail des parents pour permettre la connexion à l'espace adhérent de l'enfant.

Suppression de la mention « Accédez à votre espace Affiligue et à vos données personnelles... »

14. HONORABILITE : MODIFICATION DE LA VILLE DE NAISSANCE

Si les informations « ville de naissance » sont à saisir dans le cadre de la vérification de l'honorabilité d'un licencié Ufolep ou Usep, il faut renseigner celles présentes sur la pièce d'identité. Par exemple, quand la personne est née avant 68 en Ile-de-France, il faut reprendre le nom du département de l'époque et non celui qui existe aujourd'hui. En 68 l'Ile-de-France s'appelait la Seine et Oise.

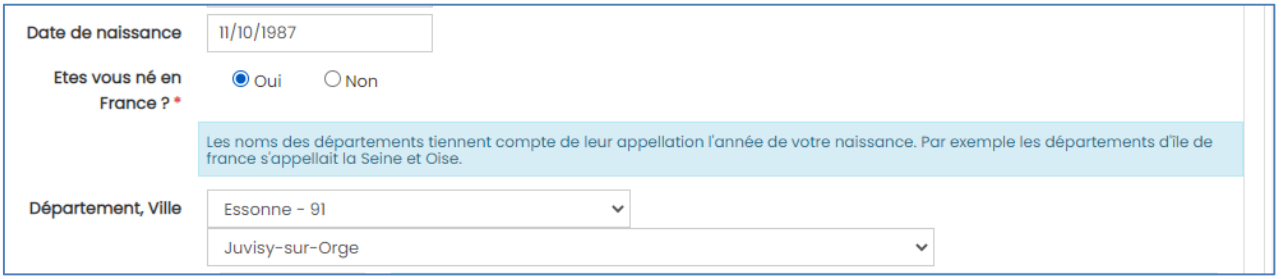

Il arrive aussi que vous ne trouviez pas la ville déclarée par la personne.

Maintenant, quand la ville de naissance du licencié Ufolep ou Usep n'est pas disponible, vous avez la possibilité de faire une saisie manuscrite de la ville

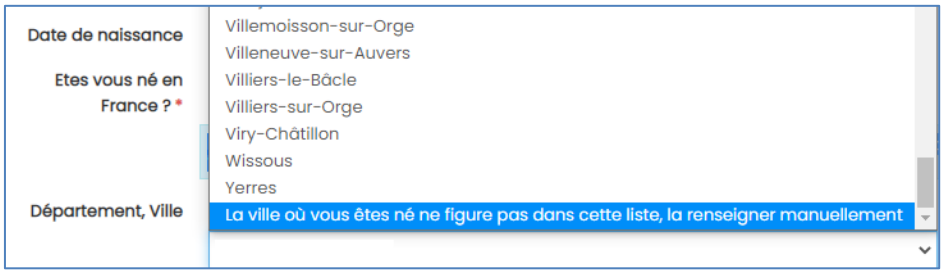

15. HONORABILITE – AJOUT DU CONTROLE DES OFFICIELS UFOLEP

Le ministère a publié fin janvier 2023 une mise à jour du guide de l'honorabilité. Les modifications sont sur ces paragraphes :

C- Notion de juges ou arbitres.

Le code du sport interdit à toutes personnes d'exercer les fonctions de juges ou arbitres s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits visés à l'article L. 212-9.

Il s'agit des juges ou arbitres visés par l'article L. 223-1 du code du sport : « Les arbitres et juges exercent leur mission arbitrale en toute indépendance et impartialité, dans le respect des règlements édictés par la fédération sportive mentionnée à l'article L. 131-14, compétente pour la discipline et auprès de laquelle ils sont licenciés. Cette fédération assure le contrôle de l'exercice de cette mission selon les règles et procédures préalablement définies conformément à ses statuts ».

Il ressort de ces dispositions que l'ensemble des arbitres et juges licenciés auprès de la fédération sportive doivent faire l'objet du contrôle automatisé de l'honorabilité quel que soit le niveau d'intervention en compétition de la personne. C'est la qualité de juges et arbitres qui est visées.

A noter : dans l'hypothèse où la personne exercerait à la fois des fonctions d'éducateur, d'exploitant, de juge, d'arbitre il convient de privilégier la saisie comme éducateur qui emporte des conséquences directes d'incapacité et interdiction d'exercer (et donc figurant sur la liste des cadres interdits), de fait plus sécurisantes, à la différence des exploitants pour lesquels les conséquences concernent l'établissement.

D – Ciblage du périmètre des licenciés

Les personnes licenciées qui ne répondent pas aux définitions d'éducateur, d'exploitant ou de juge ou d'arbitre rappelées ci-dessus ne sont pas éligibles à un contrôle d'honorabilité. Ainsi, à ce jour, les sportifs, l'encadrement médical, qui n'exercent aucune fonction d'éducateur et d'exploitant ou de juge ou d'arbitre mentionnées ci-dessus, ne peuvent faire l'objet d'un contrôle d'honorabilité.

Un dispositif fédéral doit permettre d'identifier, parmi les licenciés et dès leur demande de licence, les licenciés exerçant les fonctions d'éducateur sportif et/ou les fonctions d'exploitant d'un EAPS et/ou d'arbitres ou juges.

Les modifications ont été apportées sur Affiligue sur les documents papier pour que le.la licencié.e prenant une licence Officiel de non pratiquant.e ou une licence Officiel pratiquant.e soit informé.e qu'il.elle sera soumis.e au contrôle d'honorabilité.

Contrôle d'honorabilités des encadrants sportifs (Dispositif Ministère des sports)

Si je sollicite une licence Ufolep dirigeant.e , animateur.trice et ou Officiel.e, cette licence me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront susceptibles d'être transmis par l'Ufolep nationale aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

☐ J'ai compris et j'accepte ce contrôle. (Pour permettre le contrôle d'honorabilité, vos informations personnelles doivent être identiques à celles mentionnées sur votre pièce d'identité)

Etes-vous né.e en France ? ☐ Oui, complétez : N° du département ____ Ville ____

☐ Non, complétez : Nom du pays ____ Ville ____

Votre Père : Nom ____ Prénom ____

Votre Mère : Nom ____ Prénom ____

16. HONORABILITE : SUPPRESSION DU CONTROLE SUR NOUVELLE CALEDONIE ET POLYNESIE

Il n'y a pas de contrôle d'honorabilités sur ces 2 territoires qui ne sont pas régis par le code du sport, ils ont leur propre réglementation :
- Suppression dans la fiche Affiligue du contrôle d'honorabilité.
- Formulaire de licence Usep spécifique pour la Nouvelle Calédonie et Polynésie

17. NOUVELLE PLANCHE D'ETIQUETTES

En réponse aux départements qui écrivent régulièrement à une association pour envoyer facture et carte plusieurs fois par mois, ajout dans le menu « Extractions associations » d'une nouvelle planche d'étiquette « Etiquette 1 asso par page" avec les coordonnées sur une page de la même associations édité 24 fois

18. MODIFICATION DU GRAND LIVRE TIERS

Dans le menu « Comptabilité => Livres comptables => Grand livres Tiers », la colonne COMPTE est remplacée par LETTRAGE et vous affiche si le lettrage du compte de chaque association est à jour. La mention « EN ATTENTE » ou « A

JOUR » apparait.

Structure	Association	Validation compte	Solde antérieur	Débit	Crédit	Solde période	Solde cumulé	Lettrage
LIGUE	077014001 VILLE D'AVON		-400.00	0.00	0.00	0.00	-400.00	En attente
LIGUE	077014003 A.S.C. MAT.DES TERRASSES		0.00	45.60	45.60	0.00	0.00	En attente
LIGUE	077014004 SOLIDARITE OUMMA		-351.04	657.85	0.00	-657.85	-1008.89	En attente
LIGUE	077014032 LA VALLEE DU THEATRE		0.00	246.14	246.14	0.00	0.00	En attente
LIGUE	077014034 LES COMPAGNONS DU GRAND VENEUR		0.00	194.34	194.34	0.00	0.00	En attente
LIGUE	077014037 TREMPLIN AVONNAIS		0.00	80.38	80.38	0.00	0.00	En attente

19. MAIL HEBDOMADAIRE INDICATEUR DE PILOTAGE

Afin de faciliter le suivi de votre vie fédérative, le Centre Confédéral met en place le mail « Indicateurs de pilotage » composé d'indicateurs de suivi de vos affiliations, adhésions et licences.

Ce mail est envoyé tous les lundis à la liste des utilisateurs Affiligue des départements ayant le rôle 17 coché

- [ ] Rôle 15 : Utilisateur.trice qui répond aux questions des associations/adhérents posées par la fonction "Un problème ?"
- [ ] Rôle 16 : Utilisateur.trice NOVICE - gestion de Webrencontres
- [x] Rôle 17 : Réception du mail de suivi hebdomadaire
- [ ] Rôle 18 : Utilisateur.trice NOVICE - Indicateurs

Ce mail transmet toutes les informations sur le département. Les informations sont sélectionnées en fonction du profil de l'utilisateur.rice.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT XXX - Saison 2022/2023

Bonjour PASCAL MARREL,

Le centre confédéral met à votre disposition ce mail hebdomadaire permettant de suivre l'évolution de vos effectifs affiliations, adhésions et licences validées dans Affiligue.

À ce jour : 431 affiliations - 45 792 adhésions

Consultez également les courbes et graphiques de suivi en cliquant sur ce lien : **AFFILIGUE**

AFFILIATIONS

Détail de vos effectifs affiliations – Evolution depuis le 26/03/2023
Le tableau ci-dessous vous affiche l'état d'avancement des affiliations en comparaison avec le dernier mail envoyé

AFFILIATIONS VALIDEES Saison 22/23	26/03/2023	02/04/2023	Evolution	%
Total	**429**	**431**	**+ 2**	-
Associations Ligue non sportives	147	147	0	-
Associations Ligue + Ufolep	186	186	0	-
Associations Ligue + Usep	96	98	+ 2	+ 2 %

Détail des 2 affiliations : 0 réaffiliation et 2 nouvelle affiliation - Evolution depuis le 26/03/2023
Le tableau ci-dessous vous affiche la liste des structures enregistrées dans la période

Association	1ère affiliation	Catégorie d'affiliation
000000000 AL LE PALLET	NON	Association
000000000 ASSOCIATION USEP JEAN MACE	NON	Association scolaire et de jeunes

État d'avancement du nombre d'affiliations comparées au total de la saison précédente :
Le tableau ci-dessous vous affiche l'état du nombre d'affiliations en comparaison avec les chiffres de la saison précédente achevée

AFFILIATIONS VALIDEES	Saison 21/22 31/08/2022	Saison 22/23 02/04/2023	Evolution	% réalisés
Total	**434**	**431**	**- 3**	**99 %**
Associations Ligue non sportives	165	147	- 18	89 %
Associations Ligue + Ufolep	186	186	0	100 %
Associations Ligue + Usep	83	98	+ 15	118 %

ADHESIONS

Détail de vos effectifs adhésions - Evolution depuis le 26/03/2023
Le tableau ci-dessous vous affiche l'état d'avancement des adhésions en comparaison avec le dernier mail envoyé

ADHESIONS VALIDEES Saison 22/23	26/03/2023	02/04/2023	Evolution	%
Total adhésions Ligue	**45 078**	**45 792**	**+ 714**	+ 1 %
Adhésions simples	14 876	14 893	+ 17	-
Adhésions et Licences Ufolep	17 384	17 410	+ 26	-
Adhésions et Licences Usep	12 818	13 489	+ 671	+ 5 %

État d'avancement des adhésions comparées au total de la saison précédente :
Le tableau ci-dessous vous affiche l'état des adhésions en comparaison avec les chiffres de la saison précédente achevée

Adhésions et licences validées	Saison 21/22 31/08/2022	Saison 22/23 02/04/2023	Evolution	% réalisés
Total adhésions Ligue	**43 742**	**45 792**	**+ 2 050**	**104 %**
Adhésions simples	15 472	14 893	- 579	96 %
Adhésions et licences Ufolep	16 308	17 410	+ 1 102	106 %
Adhésions et licences Usep	11 962	13 489	+ 1 527	112 %

Détail des effectifs Saison 22/23	26/03/2023	02/04/2023	Evolution	%
Nombre d'hommes	20 466	20 833	+ 367	+ 1 %
Nombre de femmes	24 612	24 959	+ 347	+ 1 %
Licences Ufolep	17 319	17 336	+ 17	-
Adhésions Ufopass	65	74	+ 9	+ 13 %

Participants.es Tipo	4	86	+ 82	+ 2050 %
Licences Usep Adultes	539	566	+ 27	+ 5 %
Licences Usep Elémentaires	8 785	9 199	+ 414	+ 4 %
Licences Usep Maternelles	3 494	3 724	+ 230	+ 6 %

Liste des 3 structures non réaffiliées

Le tableau ci-dessous vous affiche la liste des structures affiliées en N-1 à la même période n'ayant pas renouvelé leur affiliation

Association	1ère affil.	Nombre d'adhérents	Date affiliation
000000000 – ASSOCIATION 81	Non	25	01/09/2021
000000000 – ASSOCIATION DU SPORT	Non	4	01/09/2021
000000000 - ASSOCIATION ITEM	Non	0	01/09/2021

Cordialement,

Affiligue.org

Ce mail est envoyé par un robot. Pour ne plus le recevoir, prenez contact avec votre administrateur.rice local Affiligue pour qu'il.elle vous retire de la liste de diffusion

Pour plus d'informations, contactez-nous l'assistance technique nationale : webaffiligue@laligue.org.